

PRIX “ANIMATION EUORÉGIONALE” 2023

CAHIER DES CHARGES

01	Objet	2
02	Territoires éligibles	3
03	Thématiques	3
04	Entités bénéficiaires.....	4
05	Montant et financement	4
06	Presentation et calendrier.....	4
A ·	Calendrier	4
B ·	Candidature et documents.....	4
07	Procédure d'évaluation	5
08	Critères de sélection	5
A ·	Phase de présélection.....	5
B ·	Phase de Pitching.....	6
09	Remise du prix.....	6
10	Communication.....	6
11	Litiges.....	7
12	Information et contact	7



Le GECT Eurorégion Nouvelle-Aquitaine Euskadi Navarre est un Groupement Européen de Coopération Territoriale créé le 12 décembre 2011 dans le but de promouvoir le développement économique, social et culturel du territoire transfrontalier et eurorégional, tout en favorisant les échanges en son sein.

Le Prix "Animation Eurorégionale" 2023 vise à favoriser les projets de coopération audiovisuelle entre les territoires de la Région Nouvelle-Aquitaine, de la Communauté Autonome Basque et de la Communauté Autonome de Navarre.

01 | OBJET

Le présent document a pour objet de définir les conditions du **Prix "Animation Eurorégionale" 2023** dans le cadre du **NEXT LAB FINANCE & TECH** à Pampelune, qui se tiendra du **28 au 29 juin 2023**.

Ce prix vise à promouvoir le secteur audiovisuel de l'Eurorégion Nouvelle-Aquitaine Euskadi Navarre en mettant en valeur l'industrie, les talents, les lieux, la langue, l'histoire et les autres richesses du territoire. Les projets seront évalués principalement en fonction de leur valeur artistique et de leur lien avec l'Eurorégion Nouvelle-Aquitaine Euskadi Navarre.

Pour cette édition 2023, le prix sera axé sur **l'animation**.

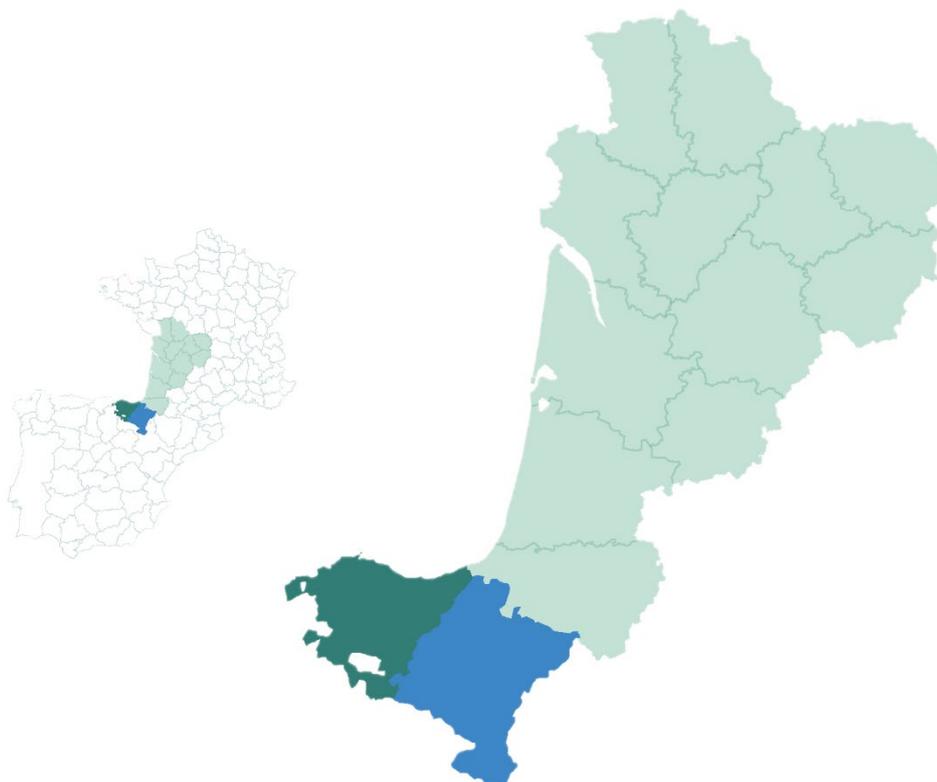
Cette démarche de soutien aux acteurs des trois territoires est dotée d'un budget de 6 000 euros. La dotation globale de ce prix est inscrite au budget du GECT pour l'année 2023 et apportée par les trois territoires membres.





02 | TERRITOIRES ÉLIGIBLES

Les partenaires des trois territoires de l'Eurorégion (Nouvelle-Aquitaine, Euskadi et Navarre) sont éligibles.



03 | THÉMATIQUES

En 2023, le thème choisi sera **l'animation**. Des mini-séries, des séries, des courts ou des longs métrages peuvent être soumis.

Les projets soumis doivent être en phase de développement ou de préproduction. Les projets qui ont déjà commencé les activités de production seront exclus. Bien qu'il ne s'agisse pas d'une condition préalable à l'éligibilité, il est recommandé que les projets fassent l'objet d'un engagement de financement ou qu'ils aient obtenu un financement d'au moins 10 % du budget total de la production.

L'amélioration de la **connaissance mutuelle et la diffusion culturelle** restent des défis que le GECT Nouvelle-Aquitaine Euskadi Navarre souhaite relever de manière transversale à travers ce Prix. Cet appel s'appuie sur une série d'éléments transversaux en lien avec les priorités européennes : l'égalité, le développement durable et la digitalisation.





04 | ENTITÉS BÉNÉFICIAIRES

Les entités bénéficiaires éligibles à l'appel à projets sont les **sociétés de production** qui détiennent les droits de propriété intellectuelle sur les œuvres et ont leur siège social ou leur administration centrale sur le territoire de la Région Nouvelle-Aquitaine, de la Communauté autonome d'Euskadi ou de la Communauté autonome de Navarre. Les **personnes physiques sont exclues** de cet appel à projets.

Les candidats devront assurer la présence d'un représentant du projet au NEXT LAB FINANCE & TECH à Pampelune les 28 et 29 juin 2023 au cas où le projet serait sélectionné pour la session de pitching.

Le candidat garantit que le projet soumis pour le Prix "Animation Eurorégionale" 2023 ne contient pas des contenus protégés par des droits d'auteur (tels que des œuvres littéraires préexistantes, des images, de la musique, etc.). Si c'est le cas, le candidat doit garantir que toutes les licences, permissions, autorisations et cessions nécessaires ont été obtenues.

La participation au Prix "Animation Eurorégionale" 2023 dispense l'auteur de l'obligation de céder ou de transférer tout droit de propriété intellectuelle ou industrielle sur le projet soumis ou l'une de ses parties.

05 | MONTANT ET FINANCEMENT

Le montant total de ce Prix est de 6 000 euros.

06 | PRESENTATION ET CALENDRIER

A - CALENDRIER

Le calendrier de cet appel à projets est le suivant :

28 avril 2023	Ouverture de l'Appel à Projets
30 mai 2023	Clôture l'Appel à Projets
La semaine du 5 juin 2023	Présélection des projets pour les pitches
28 juin 2023	Pitch au NEXT LAB FINANCE & TECH de Pampelune Sélection du gagnant

La période de candidature sur le site web de l'Euroregion est ouverte du 28 avril au 30 mai 2023 à 12h00. Les candidatures soumises après 12 heures le 30 mai 2023 ne seront pas acceptées.

Tout dossier incomplet dispose d'un délai de 7 jours à compter de la date de notification pour être complété. Passé ce délai, si la documentation demandée n'a pas été remise, le dossier est automatiquement rejeté.

B - CANDIDATURE ET DOCUMENTS



Les projets doivent être soumis en format électronique sur le site web de l'Eurorégion (www.euroregion-naen.eu), en remplissant le formulaire électronique et en soumettant les documents suivants :

- Mémoire explicatif du projet (personnages, cadre, ton, résumé. 5/7 pages maximum).
- Lettre du scénariste et/ou du producteur décrivant sa vision du projet et sa relation avec l'Eurorégion Nouvelle-Aquitaine Euskadi Navarre.
- Budget de production (en euros)
- Plan de financement (en euros)
- Contrats ou lettres d'engagement ou d'intérêt datés et signés, prouvant l'investissement financier indiqué dans votre formulaire de demande. Ces contrats ou lettres doivent indiquer le montant de l'investissement. Il est recommandé que le projet ait un minimum de 10% déjà financé ou engagé.
- Scénario(s) ou traitement du scénario (10 pages max.), storyboard et bibliographie
- Matériel visuel (teasers ou autres vidéos du projet), si disponible
- NIF

Les projets et **les documents doivent être présentés en basque, en espagnol ou en français.** L'Eurorégion Nouvelle-Aquitaine Euskadi Navarre ne prend pas en charge les frais (traduction, affranchissement, conception graphique, etc.) qui pourraient découler de la présentation des projets.

Un accusé de réception sera envoyé à la fin du processus d'inscription sous la forme d'un message électronique. Les dossiers papier ne seront pas acceptés.

07 | PROCÉDURE D'ÉVALUATION

L'évaluation des dossiers soumis à l'appel à projets se déroulera en plusieurs phases :

1. Phase de vérification des critères d'éligibilité des projets et des partenaires.
2. Phase de présélection des candidats qui pourront présenter leur projet le 28 juin au NEXT LAB FINANCE & TECH à Pampelune.
3. Phase de pitching et de sélection par le Comité de sélection le jour du NEXT LAB FINANCE & TECH le 28 juin 2023.

08 | CRITÈRES DE SÉLECTION

A - PHASE DE PRÉSÉLECTION

Le groupe de travail audiovisuel de l'Eurorégion sera chargera de la sélection d'un **minimum de 3 et d'un maximum de 6 projets** parmi tous les projets correctement soumis. La qualité artistique, le caractère unique du contenu, l'état de développement, le budget et d'autres éléments seront pris en compte.

En outre, il sera apprécié que les projets présentés favorisent :

- Recrutement d'équipes techniques et artistiques locales
- Recrutement de casting local



- L'utilisation d'une des langues des trois territoires (espagnol, basque ou français)
- La diffusion de contenus liés à un ou plusieurs des trois territoires (l'histoire d'une personne célèbre, un événement historique, une industrie locale...)

Les projets ayant reçu le plus grand nombre de votes de la part du comité de sélection seront sélectionnés. Leur décision est définitive.

La décision du comité de sélection sera communiquée aux responsables des projets sélectionnés ainsi qu'aux responsables des projets rejetés.

B · PHASE DE PITCHING

Les projets sélectionnés seront présentés à un jury de professionnels et d'experts (entre 3 et 6 personnes) lors du NEXT LAB FINANCE & TECH à Pampelune le 28 juin 2023. Au moins un responsable du projet doit être présent. Le pitch ne peut durer plus de 8 minutes. Le gagnant sera choisi par un panel de juges. Cette présentation peut être faite en espagnol, en basque ou en français.

Les représentants du projet doivent fournir tout le contenu du projet qui sera utilisé lors de la session de présentation du Prix "Animation Eurorégionale" 2023. Le contenu fourni (photos, vidéos, site web, présentations, brochures, dépliants, etc.) doit être conforme à toutes les spécifications techniques indiquées par l'équipe du NEXT LAB FINANCE & TECH.

Les candidats sélectionnés bénéficieront d'une invitation gratuite (comprenant les repas) pour le NEXT LAB FINANCE & TECH 2023. Les frais de voyage et d'hébergement (une nuit) pour le pitch à Pampelune sont couverts par l'organisation du prix.

09 | REMISE DU PRIX

Si le projet est sélectionné, l'entité bénéficiaire devra fournir des documents supplémentaires:

- NIF o SIRET
- RIB ou attestation de compte bancaire au format SEPA (IBAN, BIC) signée par l'autorité bancaire datant de moins de six mois.

10 | COMMUNICATION

L'obligation de publicité et de communication des partenaires impliqués dans le projet doit être respectée. Les entités bénéficiaires doivent **obligatoirement** inclure les logos du GECT Eurorégion Nouvelle-Aquitaine Euskadi Navarre, ainsi que la mention du cofinancement dans tout document directement lié au projet (carte d'invitation, lettre, affiche, site web, brochure, etc.) Dans le cas où le projet sélectionné est achevé, la mention « Cette réalisation a été présentée au Prix "Animation Eurorégionale" 2023 » doit apparaître.

Cette obligation s'applique à tous les documents d'information et de communication liés au projet, à tout événement organisé pour promouvoir le projet auprès du public, lors de son lancement ou au cours de sa mise en œuvre : conférence de presse, séminaire, spectacle, performance, conférence, etc. Le cas échéant, le logo du GECT Eurorégion Nouvelle-Aquitaine Euskadi Navarre doit être présent sur le site internet du chef de file et des partenaires.





Le GECT Eurorégion Nouvelle-Aquitaine Euskadi Navarre doit être associé à tout événement organisé dans le cadre du projet. Il doit être informé de chaque événement par une invitation écrite dans un délai raisonnable.

À la fin du projet, le gagnant peut être invité à participer à des événements et/ou des initiatives visant à capitaliser le Prix.

Le NEXT LAB FINANCE & TECH et l'Eurorégion se réservent le droit de publier la liste des projets sélectionnés et de diffuser le contenu promotionnel des projets par le biais de différents médias. En soumettant la bande-annonce, les photos et/ou tout autre matériel visuel des projets, les candidats autorisent l'utilisation de ce matériel à des fins promotionnelles.

Le bénéficiaire s'engage à rendre compte de l'avancement du projet et à fournir un rapport technique 12 mois après l'attribution du prix et à la fin du projet.

11 | LITIGES

Les présentes règles sont régies et interprétées conformément au droit français.

En cas de litige résultant de l'interprétation ou de l'application des clauses du présent accord, les parties s'efforceront de le régler à l'amiable. A défaut d'accord amiable, le litige sera soumis à la juridiction territoriale compétente.

Les versions en castillan et en basque de ce document font également foi.

La soumission d'un projet au Prix "Animation Eurorégionale" 2023 implique l'acceptation de son règlement.

12 | INFORMATION ET CONTACT

Les documents officiels de l'Appel à projets et d'autres éléments importants pour la préparation d'une candidature sont disponibles sur le site web de l'Eurorégion www.euroregion-naen.eu :

L'Eurorégion ne peut garantir la validité des documents téléchargés à partir d'autres sites web.

Vous pouvez contacter la personne responsable de l'appel : marie.heguy-urain@euroregion-naen.eu / [+33 6 23 15 95 95](tel:+33623159595)

